



ARRÊTÉ N° 79/2025

Circulation Alternée par Feux Tricolores Interdiction de stationner Voie Communale n°2 Les Brets Du 02 au 06 Juin 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise EUROVIA en date du 27 mai 2025 de réguler la circulation et d'interdire le stationnement sur la VC2 les Brets pour des travaux d'aménagement de voirie.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux d'aménagement de voirie, la circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement au droit du chantier sera interdit sur la VC2 Les Brets du 2 au 6 juin 2025 (2 jours sur la période).

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise EUROVIA.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise EUROVIA.

Fait à QUÉVERT, le 28/05/2025

L'adjointe au Maire,

Catherine DENIEL

